



Changement de statut vie privée et familiale

Par **aydiamoche**, le **11/07/2010** à **00:38**

Bonjour,

Je suis étudiant 3ème cycle de médecine à Lyon, je viens de terminer mes cinq ans d'internat en chirurgie, et il me reste encore un an pour valider un diplôme d'études de spécialisation complémentaire.

Je suis arrivé en France début 2005 après avoir obtenu mon doctorat de médecine dans mon pays d'origine (Maghreb) et depuis je suis interne des hôpitaux. Depuis mon arrivée je possède toujours un titre de séjour français renouvelable chaque année.

Je me suis marié début 2008 à la mairie de Lyon... ma femme a fini ses études (bac+8) il y a un 14 moi puis a décroché un CDI dans un grand groupe, on gagne tous les deux 5 fois le smic environ, et grâce à son travail, elle a pu obtenir sa nationalité par naturalisation il y a deux mois.

Quand ma femme a déposé son dossier on m'a demandé de le compléter par mon bulletin de situation fiscale (je paye mes impôts depuis 2006), et une attestation sur honneur précisant la raison pour laquelle je n'ai pas déposé un dossier de naturalisation comme elle (J'avais répondu que je dois d'abord finir mes études).

Ma question est la suivante :

est ce que je peux déposer un dossier de regroupement familial pour obtenir une carte de résidence ou non ? j'ai le droit après 30 mois de mariage

Merci pour vos réponses, cordialement.

Par **jeetendra**, le **11/07/2010** à **09:39**

Bonjour, vous n'etes pas concerné par le regroupement familial, votre épouse à la nationalité Française, plutot faire une demande de carte de résident (valable 10 ans), bon dimanche à vous.

Par **aydiamoche**, le **11/07/2010** à **12:50**

bonjour,

merci jeetendra pour votre réponse....

j'ai trouvé hier sur internet les conditions pour obtenir une carte de desident..

pour les conjoints de francais il faut plus de trois ans de mariage ou plus d'un an de mariage

pour les ressortissants algériens ou tunisiens...

moi je suis marocain donc je ne rempli pas ls conditins

cordialement